

[L'ACCORD PÉRENNISANT LE FNAS DOIT ÊTRE RESPECTÉ ! \[1\]](#)

18 Juin 2018

Alors même que nous venions de signer un accord de branche permettant la pérennisation du FNAS en l'adaptant aux nouvelles règles régissant les institutions représentatives du personnel, nous avons appris qu'une des chambres patronales signataires de l'accord prétendait que les activités sociales et culturelles ne pouvaient pas être gérées par les nouveaux conseils sociaux et économiques (ceux-ci vont succéder dans les entreprises de plus de 11 salariés aux comités d'entreprises conventionnels), et que ces derniers n'avaient plus légalement le droit de verser au FNAS leurs cotisations.

Si la position des employeurs rejoignait cette analyse totalement erronée, elle représenterait une véritable déclaration de guerre à l'encontre des salariés et notamment des artistes interprètes.

La création du FNAS représente depuis sa création il y a 45 ans une avancée sociale extraordinaire dans la vie des salarié.e.s et contribue au dialogue social dans l'entreprise de façon tout à fait constructive. Son ouverture aux intermittent.e.s a représenté une véritable révolution et reste unique dans notre société. En effet il n'existe pas d'exemple de salarié.e.s systématiquement embauché.e.s en CDD qui bénéficient de prises en charge sur des activités de comités d'entreprises alors même qu'ils ne sont pas sous contrat de travail.

Depuis l'extension de la convention collective des entreprises, ce sont des milliers d'artistes et de techniciens intermittents du spectacle qui ont pu bénéficier de prises en charge pour des séjours, des colonies de vacances, des activités sportives et de loisirs et, last but not least, de l'accès à des activités culturelles.

Le SFA compte agir auprès des différentes organisations d'employeurs représentatives pour que l'accord pérennisant le FNAS soit respecté. Il appelle tous les artistes interprètes à interpeller les compagnies et les lieux de spectacles dans lesquels ils jouent afin d'éloigner définitivement le danger qui pèsent sur nos droits et ceux de nos familles.

Mot de passe *

- [Demander un nouveau mot de passe](#)

[Haut de page](#)

[Coordonnées du SFA](#)

Syndicat Français des Artistes-interprètes

1, rue Janssen 75019 PARIS

Métro : [Place des Fêtes](#)

Téléphone : 01 53 25 09 09

Télécopie : 01 53 25 09 01

Serveur vocal : 01 53 25 09 00

E-mail : contact@sfa-cgt.fr

Site Web : www.sfa-cgt.fr

- [Lire la suite de Coordonnées du SFA](#)

[Audiovisuel](#) [Cinéma](#) [Conventions collectives](#) [Danse](#) [Disque](#) [Doublage](#) [Droits sociaux](#) [International](#)
[Internet](#) [Politiques culturelles](#) [Propriété littéraire et artistique](#) [Radio](#) [Salaires](#) [Spectacle vivant](#)
[Télévision](#)

[Audiovisuel](#) [Cinéma](#) [Conventions collectives](#) [Danse](#) [Disque](#) [Doublage](#) [Droits sociaux](#) [International](#)
[Internet](#) [Politiques culturelles](#) [Propriété littéraire et artistique](#) [Radio](#) [Salaires](#) [Spectacle vivant](#)
[Télévision](#)

[Coordonnées du SFA](#)

Syndicat Français des Artistes-interprètes

1, rue Janssen 75019 PARIS

Métro : [Place des Fêtes](#)

Téléphone : 01 53 25 09 09

Télécopie : 01 53 25 09 01

Serveur vocal : 01 53 25 09 00

E-mail : contact@sfa-cgt.fr

Site Web : www.sfa-cgt.fr

- [Lire la suite de Coordonnées du SFA](#)

Accès réservé

Nom d'utilisateur *

Mot de passe *

- [Demander un nouveau mot de passe](#)

- [Tous droits réservés © 2019-2020 Syndicat Français des Artistes-interprètes](#)
- [Mentions légales](#)
- [Crédits](#)
- [Contact](#)
- [LEKTUM](#)
- [Drupal](#)

URL source (modified on 18/05/2022 - 14:25): <https://sfa-cgt.fr/news/1547>

Liens

[1] <https://sfa-cgt.fr/news/1547>